Le CHARITOIS d'aujourd'hui

Journal d'informations municipales N° 1 Octobre 2026



© Équipe Julie Colin

Éditorial

Toute votre équipe municipale est au travail.
Elle est aussi sur le terrain.

Au cours de ces 6 premiers mois nous avons réévalué les dossiers en cours sur lesquels nous vous avons aussi consultés.

Ainsi avons-nous décidé de renoncer au projet de médiathèque au 1er étage du Prieuré qui, malgré son intérêt et sa qualité, aurait absorbé une trop grosse part du budget.

De la même manière, nous avons relancé les projets du Grand Monarque et de la quincaillerie Chasnay dans la Grande Rue.

Sur le terrain, nous sommes venus à votre rencontre dans les quartiers et continuerons à le faire cet hiver pour décider avec vous des priorités d'aménagement. Un effort tout particulier a été consacré à la propreté de notre ville et d'autres initiatives sont à venir. Enfin, des premiers chantiers débutent sur les réseaux rue du Petit Rivage et rue André Charmillon.

Nous avons une belle ville, héritière d'une formidable histoire et riche de ses projets.

Soyons solidaires pour lui permettre d'affronter l'avenir avec succès, même s'il ne sera pas toujours simple, y compris pour les finances des collectivités.

• Votre maire, **Gaëtan Gorce**

La municipalité remercie vivement Mme Kilion et M. Charpentier, de la Confiserie du Prieuré, de lui avoir accordé l'autorisation d'utiliser gracieusement la dénomination « Le Charitois » pour le titre de son journal d'informations municipales.

Aménagement des remparts, un projet concerté avec les habitants

) page **8** (

Le Charitois d'aujourd'hui ?

Cette nouvelle formule du bulletin d'informations municipales est un clin d'œil complice aux différents journaux, fidèles témoins de la vie locale, qui ont existé à La Charité-sur-Loire, *Le Charitois* et *L'Écho de La Charité*, issus de tendances politiques différentes, avant de fusionner en un seul titre en 1978, *L'Écho Charitois*.
Figure emblématique de ce titre, Eugène Roger, disparu en 2015, a prêté son nom au passage qui mène de la Grand-Rue au Jardin des Bénédictins, à deux pas du dernier local occupé par l'hebdomadaire. Un hommage rendu par la Ville en 2016, avec une inauguration à la date anniversaire de sa mort. Mais avant tout, Eugène Roger a laissé son empreinte dans la mémoire de tous les Charitois qui ont connu son dévouement inconditionnel à l'hebdomadaire qu'il dirigeait et à la mémoire collective locale.
La nouvelle formule du bulletin municipal, baptisé *Le Charitois d'aujourd'hui*, sera perçue comme un hommage rendu à Eugène, affectueusement appelé *Gégène*, qui a consacré sa vie à la ville et à la Loire. Elle illustre la volonté de l'équipe municipale de perpétuer cette tradition d'information de proximité, de manière dynamique et attrayante.

• **Nicolas Billy**



DOSSIER CANICULE

Répondre aux canicules et au réchauffement climatique

) page **2** (

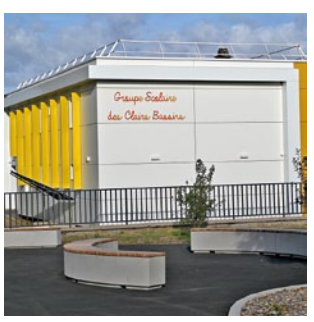

DOSSIER CANICULE

L'école des Clairs-Bassins rénovée !

) page **4** (



Île du Faubourg : une partie du quai Mollot emportée par la Loire

) page **5** (

Les canicules nous obligent à repenser la ville

Face aux vagues de chaleur, il n'existe pas de solution unique, mais un ensemble de mesures à prendre pour les anticiper et s'y préparer au mieux.



De mémoire de Charitois, jamais la Loire n'a été aussi basse que lors de cet été 2026.

Les rues, les petits commerces et les écoles vides, les logements aux volets clos, aux vitres blanchies au blanc de Meudon, recouvertes de papier aluminium, de couvertures de survie… Quelle étrange ambiance en ce début d'été d'ordinaire synonyme de sorties, d'animations, de vie en somme. C'est une sorte de confinement que nous vivons chaque fois que le thermomètre s'affole.

Si la canicule de 2003 est restée dans les mémoires, qui se souvient de l'été 2006 et de sa vague de chaleur, certes moins intense, mais plus longue qu'en 2003 ? Avons-nous encore des souvenirs des vagues de chaleur de 2017 et des années suivantes, pourtant si proches de nous ? La vie reprenant ses droits en même temps que baisse la température, on oublie. Jusqu'à la prochaine canicule.

Pour la ville de La Charité, l'été 2026 laissera des traces : fermeture des écoles et déplacement des élèves, destruction de plus de 120 hectares dans un incendie en immédiate proximité d'un établissement médico-social, suppression du feu d'artifice du 13 juillet qui d'habitude rassemble des milliers de personnes en bord de Loire, alerte sur la ressource en eau, etc.
Cette fois, pas question d'oublier !
La Ville a fait le choix de mettre en place un plan d'adaptation aux fortes chaleurs.

L'action du Centre communal d'action sociale (CCAS) est déterminante pour prendre soin des Charitoises et des Charitois. Il continuera d'accompagner les personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, isolées), en tenant à jour le registre communal dédié. Cette liste permet de contacter les personnes inscrites pour s'assurer qu'elles n'ont pas besoin d'aide.

Des outils existent déjà pour améliorer les logements comme l'**OPAH** (l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), un dispositif public d'aide à la rénovation des logements, piloté par l'État, la Ville et soutenu par le Département. Il permet, entre autres, d'améliorer le confort thermique des logements et de réduire la facture énergétique.

Le permis de végétaliser est aussi une solution simple pour remettre des plantes au cœur de la ville. Les aménagements urbains réalisés ces dernières années laissent des espaces libres à conquérir par la végétation (sur les trottoirs, en pied de façades…). C'est l'occasion pour les habitants d'entretenir des plantes grimpantes au pied de leur maison pour rafraîchir la façade, tout en améliorant l'infiltration, donc la gestion de l'eau.

> **"Des îlots de fraîcheur existent et sont une solution pour lutter contre la chaleur mais aussi contre l'isolement…"**

Des îlots de fraîcheur existent et sont une solution pour lutter contre la chaleur mais aussi contre l'isolement qu'impose *le confinement climatique*. **La promenade des Anglais, la place Misère, une partie du Jardin des Bénédictins, le Parc Adam, le square du Crocodile**, par exemple, sont autant de lieux ombragés qui offrent un refuge contre les températures extrêmes. Certains de ces espaces appellent à l'installation de nouveaux bancs. **Le Prieuré, la bibliothèque municipale, l'Église** sont des espaces naturellement frais en cas de canicule. Certains commerces offrent aussi des salles climatisées à leurs clients. Une carte évolutive et interactive de ces îlots de fraîcheur et des itinéraires ombragés pour les piétons pourrait être élaborée. Mais il nous faudra aller plus loin.

Pour des solutions nouvelles

Pour s'adapter aux fortes chaleurs, plusieurs types de solutions existent qu'il faut combiner au mieux.

- Des solutions vertes consistent à végétaliser les espaces publics, les façades, les toitures. La végétalisation des cours d'école ou la plantation d'arbres sur les parkings sont de bons exemples de solutions vertes. C'est une solution de moyen à long terme.

- Des solutions bleues créent la fraîcheur grâce à l'utilisation de l'eau, comme des brumisateurs. Ce type de solution demande d'être vigilant quant au risque de transmission de bactéries et de l'impact sur la ressource en eau.

- Les solutions blanches proposent une approche basée sur l'ombrage et les courants d'air, comme l'installation de voiles dans l'espace public. C'est une solution rapide à mettre en place qui demande néanmoins de bien étudier leur implantation pour ne pas risquer de plaquer la chaleur au sol.

- Les solutions grises reposent sur la qualité des matériaux utilisés et la technologie. La climatisation est une solution grise tout comme les ombrières photovoltaïques.

C'est la combinaison de toutes ces solutions qui peut nous permettre d'adapter la ville aux températures extrêmes. Intégrer un volet « canicule » dans le plan communal de sauvegarde (PCS) est une option à envisager. Le PCS est un outil de gestion des crises préparé par la mairie en cas d'évènement grave (inondation, tempête, etc.) pour protéger la population. Un volet citoyen décrivant ce que peuvent faire les habitants volontaires pour aider en cas de crise permettrait de démultiplier la capacité d'action. La solidarité et l'entraide sont notre plus grande force.

• **Blandine Delaporte** - 2e adjointe

La ville engage la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, au titre du phénomène de « Retrait-Gonflement des Argiles ».

Contrairement à d'autres événements climatiques soudains (inondations, tempêtes, grêle), la sécheresse produit des effets différés dans le temps. Le phénomène de réhydratation et de dessiccation alternées des sols argileux provoque des mouvements de terrain imperceptibles à l'œil nu au quotidien. Ils sont susceptibles de fragiliser les fondations des bâtiments et se traduisent fréquemment par l'apparition de fissures traversantes sur les façades, l'affaissement de dallages ou le blocage des portes et fenêtres.

Pourquoi recenser les sinistres dès maintenant ?

La reconnaissance ministérielle de l'état de catastrophe naturelle dépend du nombre de cas déclarés et de la démonstration de l'intensité de l'événement sur le territoire communal. La collecte préalable de vos signalements est essentielle pour étayer solidement le dossier que la municipalité déposera auprès des services de l'État (Préfecture de la Nièvre).

Demandeurs & propriétaires : la démarche à suivre

Si vous constatez des dégradations récentes ou aggravées sur votre habitation en lien avec la sécheresse de 2026, suivez cette procédure :

Étape 1 : déclaration immédiate auprès de votre compagnie d'assurance (garantie Dommages aux biens / Multirisque Habitation), afin de prendre date et d'enclencher l'expertise technique de votre sinistre.

Étape 2 : dépôt d'un dossier de signalement complet auprès de la mairie, au service Urbanisme. Il doit impérativement comporter :

- Vos coordonnées complètes : nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone.
- L'adresse exacte du bien impacté (si différente de votre domicile).
- Une description précise des dommages constatés (date d'apparition, typologie des fissures, etc.).
- Toute pièce justificative utile (photographies datées des désordres, rapports d'experts le cas échéant).

Transmission & contact

Le dossier est à retourner le plus rapidement possible au service Urbanisme (afin de permettre la finalisation du dossier municipal) :

- Par mail : urbanisme@lacharitesurloire.fr
- Par courrier postal en mairie : 2 place du Général de Gaulle, 58400 La Charité-sur-Loire
- Directement à l'accueil de la mairie

À noter : Le signalement en mairie ne se substitue pas à la déclaration obligatoire auprès de votre assurance personnelle. La décision d'attribution ou de refus de l'état de catastrophe naturelle relève de la compétence exclusive d'une commission interministérielle qui statuera en 2027 au titre de l'année 2026.

Vagues de chaleur : quelles pistes d'action pour la ville ?

Avec la répétition des épisodes de canicule, l'adaptation de la commune au réchauffement climatique s'impose comme un chantier stratégique. Comment rafraîchir l'espace public et protéger la population sans basculer dans le tout-climatisation ? Élus et services municipaux explorent plusieurs leviers d'action.

La ville est bordée par le fleuve, mais marquée par la densité de son centre ancien et une forte présence de minéral dans ses rues. La municipalité étudie des solutions concrètes pour atténuer l'impact des vagues de chaleur, en combinant aménagement urbain, valorisation du patrimoine et solidarité locale. La présence de la Loire constitue une ressource naturelle précieuse, mais le phénomène d'îlot de chaleur urbain n'en épargne pas moins les zones les plus étanches du centre-ville et du Faubourg.

Rafraîchir l'espace public

Parmi ces leviers, l'installation ou la modernisation de fontaines d'eau potable supplémentaires et de points de rafraîchissement temporaires le long des parcours piétons reliant la gare, le centre ancien et les bords de Loire.
La rénovation du patrimoine municipal constitue un autre volet d'étude stratégique. Pour éviter le recours massif à la climatisation, particulièrement énergivore, les réflexions s'orientent vers le confort d'été passif : pose de brise-soleil, isolation thermique par l'extérieur quand c'est possible, toitures végétalisées ou surventilation nocturne dans les écoles.
La modulation de l'accès aux services publics offre également une marge de manœuvre, notamment l'élargissement des horaires d'ouverture des piscines et de la bibliothèque.
Là où la configuration du centre historique ou la présence de réseaux enterrés ne permettent pas de planter rapidement des arbres en pleine terre, la pose de voiles d'ombrage constitue une piste souple et réversible. Tendues au-dessus des rues commerçantes, des terrasses ou des cours d'établissements publics, ces structures textiles permettent d'intercepter le rayonnement solaire direct, créant une ombre portée immédiate et faisant baisser sensiblement la température au sol durant les heures les plus exposées, sans dégrader le bâti ancien.

Renforcer le lien social et réorganiser le travail

Au-delà de l'urbanisme, la réponse aux canicules passe par l'accompagnement humain. Les collectivités cherchent à optimiser les registres de personnes vulnérables en s'appuyant sur des réseaux de voisins relais ou d'associations locales pour assurer des contacts réguliers avec les personnes isolées.
Enfin, la santé des travailleurs de terrain impose une révision de l'organisation des services. L'aménagement des plannings - en décalant par exemple les interventions de voirie, d'espaces verts ou de collecte des déchets tôt le matin - figure parmi les mesures intangibles pour préserver les agents lors des alertes météo.
Ces pistes de réflexion posent les bases d'une stratégie locale visant à préserver la qualité de vie et la santé des Charitois face aux défis climatiques.

• **Jean-Claude Charret** - 1er adjoint

Entretien avec Guillaume Gonzales,

Agent municipal mis à la disposition du CCAS (Centre communal d'action sociale)

Pouvez-vous nous rappeler quelles sont les missions du CCAS et votre rôle dans cette structure ?
Elles sont nombreuses car le CCAS est un acteur public local de solidarité. On distingue les aides légales et les aides facultatives. Parmi les légales, il y a la domiciliation, c'est-à-dire permettre d'avoir une adresse administrative, et l'accès des seniors aux Ehpad. Nous étudions toutes les demandes des aides facultatives : besoins alimentaires, en carburant, en énergies, organisation des obsèques. Il y a également le logement d'urgence. En partenariat avec Véolia, nous avons mis en place une enveloppe spécifique au règlement des factures d'eau.
Depuis une année, nous avons ajouté l'aide aux étudiants en parcours scolaire. Cela va de l'équipement informatique au transport ou aux fournitures.
Mon rôle, depuis 14 ans, est de coordonner tout cela, avec les élus et les membres du conseil d'administration.

« Le CCAS est l'acteur de proximité numéro 1. »

Quel a été le rôle du CCAS durant les canicules ?
Durant ces périodes, le CCAS est l'acteur de proximité numéro 1. Nous tenons un registre confidentiel des personnes vulnérables, basé sur un recensement volontaire. Nous appelons ces personnes plusieurs fois par semaine, et intervenons au besoin par un déplacement au domicile si nécessaire, ou l'intervention des aides à domicile. Cette année, cela a représenté plus de 350 appels.

Comment identifiez-vous les personnes fragiles ?
Nous avons lancé une communication auprès des personnes âgées pour mieux identifier leurs besoins. Une cinquantaine se sont inscrites sur le registre confidentiel, essentiellement des personnes isolées.

Comment envisagez-vous l'avenir ?
L'an prochain, nous communiquerons mieux, en anticipant davantage, avant même les alertes préfectorales. Nous enverrons un courrier à tous les habitants âgés de plus de 65 ans, ce qui représente plus de 1 500 courriers. D'autres pistes sont à l'étude pour améliorer la proximité auprès des personnes vulnérables.



Guillaume Gonzales coordonne les actions du CCAS.

Une initiative écologique chez Super U



Depuis début juillet, des ombrières équipées de panneaux photovoltaïques couvrent le parking du Super U de La Charité. Ce projet s'inscrit dans la volonté du groupe Schiever de développer les énergies renouvelables, notamment en réponse à la loi APER, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Le magasin rejoint ainsi ceux de Cosne-Cours-sur-Loire, Avallon, Sens et Tonnerre.
Les panneaux couvrent 1 657 m² et peuvent produire jusqu'à 357 MWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 12 maisons de 100 m² occupées par quatre personnes. L'énergie produite, utilisée 100 % en autoconsommation, est stockée dans une batterie puis utilisée aux heures pleines, tandis que l'électricité est achetée à EDF en heures creuses. Cela permettra de subvenir à 22 % des besoins du magasin.
Cette installation favorise une énergie locale et plus propre, tout en améliorant le confort des clients : les places ont été agrandies et les ombrières protègent les véhicules du soleil et des intempéries.

La ville en action durant les canicules !

- Équipement des écoles en ventilateurs et climatiseurs ;
- Accueil des écoliers au Château Saint-Maurice puis au Prieuré avec visites commentées sur le patrimoine et animations de la bibliothèque ;
- Ouverture anticipée de la piscine de la Saulaie, avec prolongation en soirée et gratuité certains jours ;
- Recensement et contact des personnes âgées et fragilisées par le CCAS et les élus ;
- Accueil des personnes fragiles dans des lieux climatisés, notamment dans les Ehpad ;
- Adaptation des horaires de travail des agents municipaux ;
- Renforcement de la communication sur les bons réflexes en période de fortes chaleurs.

Rénovation de l'école des Clairs-Bassins, un exemple à suivre…



Les épisodes de canicule ont incité la Ville à réhabiliter entièrement le groupe scolaire des Clairs-Bassins. Confort des élèves, qualité de l'air, sobriété énergétique et adaptation au changement climatique ont été les priorités du projet.

Pendant douze mois, les trois bâtiments de l'école des Clairs-Bassins (enseignement, restauration scolaire et périscolaire) ont fait l'objet d'une rénovation d'ampleur, avec pour objectif d'améliorer durablement les conditions de vie des enfants et des personnels durant les épisodes de fortes chaleurs.
Avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de chaleur, le confort est devenu un enjeu essentiel pour les bâtiments scolaires. Une salle de classe qui accumule la chaleur devient inconfortable pour les élèves comme pour les enseignants et rend plus difficiles les conditions d'apprentissage.
La rénovation du groupe scolaire des Clairs-Bassins s'inscrit dans une démarche globale de réduction des consommations énergétiques et d'adaptation des bâtiments au changement climatique. L'objectif est double : consommer moins d'énergie tout en maintenant une température intérieure confortable, notamment pendant les périodes de canicule. Le but était de réduire d'au moins 40 % les consommations énergétiques.

« …améliorer durablement les conditions de vie des enfants et des personnels durant les épisodes de fortes chaleurs. »

Pour atteindre ces objectifs, les travaux ont été conçus autour de trois axes complémentaires : l'isolation, la ventilation et le chauffage, le rafraîchissement des bâtiments. Il fallait donc isoler les murs extérieurs, refaire l'étanchéité des toitures-terrasses, remplacer les menuiseries extérieures et installer des brise-soleil afin de limiter le rayonnement solaire sur les vitres.

Mieux respirer et moins consommer

La rénovation ne se résume pas à l'isolation. Une attention particulière a été portée à la qualité de l'air intérieur, essentielle dans des bâtiments accueillant quotidiennement des enfants. Des systèmes de ventilation et de traitement d'air plus performants ont été déployés, avec notamment des équipements basse consommation. Ils sont à double flux et munis d'échangeurs permettant la récupération de calories ou frigories pour réchauffer l'air neuf l'hiver ou le rafraîchir l'été.

Une cour arborée

L'adaptation aux fortes chaleurs ne se joue pas uniquement à l'intérieur des bâtiments, aussi le projet a également impliqué des aménagements extérieurs. Un nouveau préau, conçu comme un espace de fraîcheur, a été créé dans la cour afin d'offrir aux élèves un lieu protégé du soleil. Les espaces verts ont également été réaménagés avec la plantation d'arbres et la création de nouveaux espaces ombragés.
Ces aménagements participent à la lutte contre les fortes chaleurs en apportant davantage d'ombre et de fraîcheur dans la cour. Ils contribuent également à améliorer le cadre de vie des enfants et à renforcer la place du végétal au sein de l'école.
Au final, ce chantier d'ampleur a transformé durablement les trois bâtiments du groupe scolaire. Il illustre bien une nouvelle manière de concevoir et de rénover les bâtiments publics : moins énergivores, plus confortables et mieux adaptés aux évolutions climatiques. Au travers de cette opération, le groupe scolaire des Clairs-Bassins devient ainsi un exemple concret des mesures qui peuvent être prises pour adapter les bâtiments communaux au réchauffement climatique.





• SANTÉ

Hôpital Pierre-Lôo, ouverture de 3 nouvelles unités

Le 1er septembre de nouveaux locaux ont été inaugurés au Centre Hospitalier Pierre-Lôo. Leur capacité d'accueil est de 60 lits, jusqu'alors installés à Nevers.

Depuis des décennies, le Centre Hospitalier Pierre-Lôo, établissement public de santé mentale, accueille des patients de l'ensemble du département.
L'offre de soins est diversifiée selon les pathologies, de l'hospitalisation à temps complet à l'hospitalisation de jour, prise en charge par un Centre Médico Psychologique (CMP), et un Centre d'Accueil à Temps Partiel (CATTP).
Médecins, psychologues, infirmiers, et ergothérapeutes spécialisés en psychiatrie prodiguent des soins adaptés à chacun. L'établissement dispose également d'une pharmacie et d'autres unités accueillant des personnes en longue durée.
Les nouvelles unités sont équipées de chambres claires, pensées pour offrir un accueil de qualité aux patients et à leurs visiteurs et de meilleures conditions de travail et de sécurité pour les professionnels. Des espaces de bien-être s'ajoutent à la prise en charge individualisée.
Le regroupement des lits sur un même site permettra aux médecins psychiatres d'exercer plus efficacement, en évitant les déplacements entre Nevers et La Charité-sur-Loire.
L'ancien vocable d'hôpital psychiatrique raccourci en « HP » par de nombreux Charitois peut avoir une connotation négative. Il n'en reste pas moins un établissement indispensable car la santé de l'esprit est tout aussi importante que la santé du corps.

Catherine Despesse - 4e adjointe

Une nouvelle cuisine à l'hôpital Henri-Dunant

Les travaux de mise aux normes de la cuisine de l'hôpital Henri-Dunant sont terminés. Depuis novembre 2025 les repas étaient préparés au Centre Hospitalier Pierre-Lôo. « *Fonctionnelle et neuve* », résume Sandrine Renaudin, directrice déléguée de l'hôpital. « *Tout est électrique pour une meilleure gestion des dépenses.* »
La capacité de production est de 280 repas le midi, 250 le soir. Avec 9 agents dont 2 pâtissiers et 1 chef de cuisine. « *Les trois quarts du matériel ont été changés* », explique le chef Yves Carlini. « *La légumerie est désormais à côté de la cuisine et non plus au sous-sol. Nous pouvons refaire de la cuisine traditionnelle et de la pâtisserie avec le matériel adéquat* ». « *De plus* », explique la diététicienne du centre, Stéphanie Allasseur, « *un nouveau logiciel a été mis en place pour la gestion des commandes, en collaboration avec la cuisine et les services économiques* ».



La production des repas se fait sur site en liaison chaude directe avec une distribution en plateaux repas ou en bacs collectifs. Il ne manque que le self du personnel qui ouvrira prochainement.
Au-delà d'une simple réponse à un besoin, les repas participent à la stratégie thérapeutique, à la prévention des pathologies et à la restauration du bien-être global de la personne. Lutte contre la dénutrition, adaptation thérapeutique, maintien de l'autonomie, repas thérapeutique et surtout, éveil des sens et du plaisir.

Jean-Paul Beltran - Conseiller municipal

La Ville répond en urgence à l'emportement de la rive quai Mollot !

Lors de la crue de février 2026, une partie de la berge de Loire le long du quai Romain Mollot sur l'île du Faubourg a été emportée par les eaux. Sa consolidation est une priorité qui devra être achevée avant l'hiver afin d'éviter de nouveaux effondrements. Après les études nécessaires, les travaux ont été engagés et le chantier a débuté le 28 septembre.

Le confortement de la berge répond à des enjeux de sécurité publique, de protection de l'environnement et de préservation d'un site emblématique de la Loire.
La Ville a rapidement engagé les études nécessaires pour garantir une intervention techniquement maîtrisée, durable et respectueuse des enjeux environnementaux. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement de bureaux d'études spécialisés, Safege à Nevers et Prescience-Ingénierie dans le Gard. Un relevé bathymétrique et topographique, ainsi que des études géotechniques ont été réalisés au cours de l'été.
S'agissant de travaux complexes effectués dans le Domaine Public Fluvial, en zone inondable, dans la Réserve naturelle du Val de Loire et en zone Natura 2000, le projet a été soumis à l'avis et la validation de plusieurs services de l'État.

Des études et travaux en urgence

La période propice à la réalisation des travaux est très brève. Il a fallu attendre le 15 septembre pour respecter la faune et la flore de la Réserve naturelle, et l'intervention doit avoir lieu avant la montée des eaux au début de l'automne, sous réserve de conditions météorologiques favorables. Une crue est susceptible de rendre le chantier difficile, voire impossible. Les travaux réalisés par une entreprise locale qualifiée : BBF - Bongard Bazot et Fils - ont débuté le 28 septembre. Le coût total de l'opération (études + travaux) s'élève à 238 000 € HT. Études et travaux sont financés à hauteur de 119 257 € par l'État au titre du Fonds Vert - Prévention des inondations. Un fonds de concours financier sera sollicité auprès de la Communauté de Communes en 2027.

Une solution technique pérenne

Le projet devait tenir compte de plusieurs facteurs : le maintien de la qualité paysagère du site et l'intégration paysagère de l'ouvrage, les enjeux environnementaux du site, tant pour la faune que la flore, la Loire, la Réserve naturelle du Val de Loire, la zone Natura 2000. Enfin, la durabilité du projet : un ouvrage pérenne, efficace et respectueux de son environnement. Plusieurs solutions de consolidation ont été étudiées et comparées techniquement et financièrement. La solution retenue, dite « mixte enrochement / génie végétal » fait appel à une technique qui tient compte de trois niveaux d'eau différents : sous l'eau, avec des enrochements en pied pour stopper l'affouillement ; au fil de l'eau, grâce à des pieux et des fascines ; hors d'eau, avec la reconstitution du talus végétalisé. Environ 300 pieux de 6 m de long et de 25 cm de diamètre, en chêne provenant de la forêt des Bertranges, vont être utilisés pour le chantier. Pour la plantation de nouveaux arbres, des boutures de saules prélevées *in situ* seront repiquées.
Un travail minutieux a été effectué entre les services techniques municipaux, le bureau d'études et l'équipe de la Réserve naturelle, afin de déterminer quels arbres pouvaient être abattus, quelles espèces végétales pouvaient être plantées et semées, ainsi que les dispositions à mettre en place lors des travaux pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes telles que la renouée du Japon, la jussie, etc.

Le gros des travaux devrait s'achever à la mi-novembre. Il faudra ensuite laisser le temps à la végétation de s'installer et de reprendre ses droits.





Les travaux ont débuté, quai Mollot, par le déblaiement des arbres et le terrassement.

Une nouvelle association pour fédérer les habitants du Faubourg

Interview de la présidente de l'association *L'Île de la Saulaie*, Anne Ducourtial.

Quelles sont les motivations qui vous ont conduites à créer cette association ?
Elle est née de l'évolution du Collectif du Faubourg, lui-même héritier de l'ADFEL (Association de Défense du Faubourg-en-Loire), qui a longtemps œuvré pour la préservation de notre quartier. Il y a 1 an 1/2, le projet d'implantation d'une aire de services de camping-cars quai Mollot a déclenché notre mobilisation. Habitants et commerçants se sont alors réunis autour de l'envie de défendre leur cadre de vie. Au titre du Collectif, nous avons engagé un dialogue avec la municipalité, proposé des solutions alternatives et recueilli près de 500 signatures contre ce projet. Son abandon est une grande satisfaction.
Aujourd'hui, *L'Île de la Saulaie* veut aller plus loin. Nos priorités : préserver le patrimoine bâti, valoriser l'histoire et la mémoire de notre île, renforcer le vivre-ensemble par des animations et actions collectives, comme les pique-niques partagés ou les expositions sur les grilles des particuliers, et protéger sa biodiversité. Notre emblème, le héron *Patapon*, baptisé par Jean-Michel Tisseyre, symbolise notre attachement à notre environnement exceptionnel. À noter : nous lançons un concours photo ouvert aux amateurs, *Le Faubourg, vues insolites*, jusqu'à fin mars 2027. Les lauréats seront exposés sur l'île à l'été prochain.

***L'Île de la Saulaie* va-t-elle jouer un rôle dans l'élaboration des projets de la ville ?**
Oui, notre ambition est d'être un interlocuteur de proximité. Vivant le quartier au quotidien, nous en connaissons les atouts, les fragilités et les attentes. Nos réunions et actions permettent de recueillir idées et préoccupations des habitants et de les relayer auprès de la municipalité. Nous espérons contribuer, avec habitants et élus, à construire un projet partagé pour l'avenir du Faubourg.
Je remercie tous les Charitois qui s'engagent à nos côtés, et particulièrement Catherine, Françoise, Marie, Sonia et Sophie, pour leur énergie et leur investissement sans limites.

LA CHARITÉ, TOUTE UNE HISTOIRE

Quand la Loire était le poumon économique de la ville

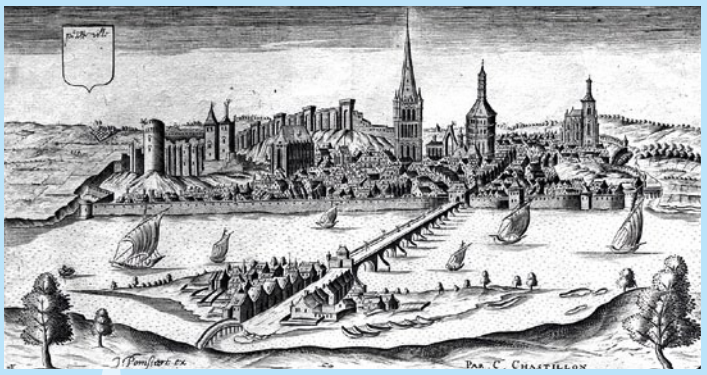

Depuis ses origines, La Charité s'est construite grâce au fleuve. Carrefour, pont et port : ces trois fonctions ont façonné son histoire, sa prospérité et son identité.

La ville est d'abord un carrefour. Dès l'époque romaine, un grand axe nord-sud traversait notre territoire et deviendra plus tard la route royale Paris-Lyon, puis la célèbre Nationale 7. D'est en ouest, les pèlerins de Saint-Jacques traversaient la Loire pour poursuivre leur chemin. Lorsque les moines de Cluny fondent le prieuré de La Charité, ils choisissent ce lieu stratégique, au croisement des routes et du fleuve, pour établir l'un de leurs plus importants monastères et diffuser l'idéal clunisien à travers toute l'Europe.

La Charité est aussi une ville de ponts. Avant les aménagements du fleuve, avant les digues, la Loire changeait souvent de cours et divaguait à travers toute la vallée lors des grandes crues. Les vestiges d'un ancien pont médiéval en bois sont encore visibles en aval du pont du fonte. Le pont de pierre, avec ses arches élégantes, compte parmi les plus beaux ponts de Loire. Sa célèbre girouette guidait autrefois les mariniers dans le passage de leurs embarcations.

Enfin, La Charité fut longtemps un port actif. Bois, métaux et vins partaient vers d'autres régions, tandis que le sel remontait le fleuve jusqu'au grenier à sel. Plus étonnant encore, les hydravions faisaient escale sur la Loire dans l'entre-deux-guerres.

Au-delà de son rôle historique, la Loire occupe une place particulière dans le cœur des Charitois. Ce paysage exceptionnel, aujourd'hui protégé par la Réserve naturelle nationale, fait partie de notre patrimoine commun et intime. Plus qu'un fleuve, la Loire est une mémoire vivante, un espace de vie et un lien précieux entre les habitants et leur territoire.

• Luc Jolivel

• VOS ÉLUS

Le Conseil municipal est composé de 27 membres :
Le maire, les adjoints, les conseillers délégués
et les conseillers municipaux.



Gaëtan GORCE
Maire

GROUPE *Ensemble, de l'élan et du cœur*

ADJOINTS

Jean-Claude CHARRET
1er adjoint - Délégué à l'administration générale, aux travaux, aux espaces et bâtiments publics, aux quartiers et à l'urbanisme



Blandine DELAPORTE
2e adjointe
Déléguée à l'éducation, l'environnement et la Loire



Franck BOULET
3e adjoint
Délégué au développement commercial et à l'attractivité



Catherine DESPESSE
4e adjointe
Déléguée au lien social, à la solidarité et à la santé





Éric LALOY
5e adjoint - Délégué à la coordination des moyens et à l'administration générale (finances, ressources humaines, services et Police Municipale)



Juline LEBRUN
6e adjointe
Déléguée au développement territorial, aux projets structurants et financements et au logement



Abdo MOUNIR
7e adjoint
Délégué à la sécurité et à la propreté et salubrité



Caroline DEVEAUX
8e adjointe
Déléguée à la vie sportive

CONSEILLERS

Laura BOUYARD
Conseillère déléguée à la vie culturelle



Aurélie MESSY
Conseillère déléguée à la vie culturelle



Matteo SPERANZA
Conseiller délégué à l'organisation et ville verte



François PERROT
Conseiller délégué aux quartiers et à la vie quotidienne



Aurore CLARISSE
Conseillère déléguée aux sports



Radia EL HILALI
Conseillère déléguée à la solidarité



Eliasse AHMAR LAGROUN
Conseiller délégué au cadre de vie (urbanisme, propreté)



Barbara LABORDE
Conseillère déléguée aux projets de ville et dynamique citoyenne





Jean-Paul BELTRAN
Conseiller municipal



Stéphane CORTET
Conseiller municipal



Anne DUCOURTIAL
Conseillère municipale

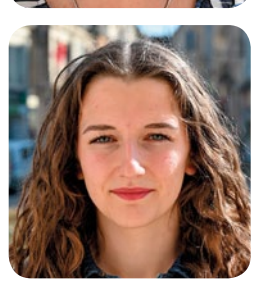

Adèle ROUSSEAU
Conseillère municipale



Renaud SCAPIN
Conseiller municipal



André TORRES
Conseiller municipal

GROUPE *La Charité-sur-Loire, notre ville, notre avenir*



Linda BAKKER
Conseillère municipale



Gérard FONTAINE
Conseiller municipal



Sandrine GUILLEMIN
Conseillère municipale



François LE MÉTAYER
Conseiller municipal

La santé, notre priorité

Chères Charitoises, Chers Charitois,
Nous nous sommes engagés à faire de la santé une priorité, et depuis six mois nous travaillons sur tous les aspects de ce sujet à multiples facettes : accès aux soins, discussion avec les professionnels, recherche de candidats potentiels à l'installation, attention particulière aux personnes âgées, salubrité publique, actions d'urgence face aux canicules, soutien au CCAS et aux pompiers (premiers acteurs des urgences sanitaires et sociales) etc. La santé n'est pas un dossier qu'on ouvre et qu'on ferme, c'est un « chantier » permanent. Nous vous proposons de faire un point de situation, non exhaustif, tant le thème est vaste. Nous nous focaliserons donc sur notre action auprès de la Maison de Santé et des hôpitaux.

Née grâce à l'impulsion des élus charitois, et désormais portée par la communauté de communes, la Maison de Santé (MDS) est un acteur crucial de notre territoire.

Malgré des désaccords profonds de début de mandat, en responsabilité, la majorité municipale a choisi d'apaiser le dialogue avec l'Intercommunalité, pour le bien des habitants, en particulier sur le sujet majeur de l'accès aux soins. D'ailleurs, une rencontre commune avec les professionnels de la MDS a permis d'accéder à leur demande c'est-à-dire, la création d'une association des usagers. Elle a pour objectifs, par exemple, de permettre l'expression des patients et de leurs aidants issus d'un large territoire allant au-delà des limites des Bertranges, d'adapter la réponse du projet de santé aux besoins exprimés par les usagers, de mobiliser les habitants du territoire sur des questions de santé publique ou de dépistage, etc. Une communication spécifique vous sera faite sur ce sujet prochainement. Du point de vue de la Ville cette association s'inscrit parfaitement dans la démarche de participation citoyenne que nous portons.

Du côté des hôpitaux, les conseils de surveillance ont été installés suite aux élections. Le Maire de la Charité les préside et deux autres élus charitois en sont les vice-présidents. Ce sera pour eux, entre autres, la possibilité de faire entendre la voix des habitants dans les instances et de nouer des partenariats fructueux entre les établissements et la commune. Ce travail conjoint se matérialise déjà dans deux domaines : la recherche de logements temporaires ou pérennes pour les professionnels de santé d'une part, la valorisation culturelle de l'histoire hospitalière de la ville d'autre part. Il ne fait aucun doute que ce lien s'enrichira au fil des années, notamment pour travailler, ensemble, à la fidélisation des professionnels de santé. Car en définitive, notre objectif est là. Il ne suffit pas d'attirer des professionnels de santé, même si c'est évidemment un préalable. Il faut surtout leur donner envie de s'installer d'abord et de rester ensuite dans notre ville, permettant ainsi l'amélioration de l'accès aux soins pour tous.

C'est le sens de notre action : « prendre soin » des soignants pour qu'ils envisagent d'exercer et de « prendre racine » dans notre ville.

Pour finir ce point, de bonnes nouvelles ! Des discussions sont en cours avec des spécialistes en vue de leur installation et l'arrivée d'un troisième médecin à la Maison de Santé, un médecin junior, est annoncée pour novembre prochain permettant ainsi de redonner du temps médical aux habitants aujourd'hui sans solution (*un médecin junior a soutenu sa thèse avec succès et doit effectuer une année de consolidation supervisé par un praticien expérimenté*).

• Les élus de la majorité municipale
mobilisés pour la santé

Six mois se sont écoulés depuis les élections municipales remportées par M. Gaëtan Gorce et son équipe, que nous avons démocratiquement félicités pour ce résultat lors de la séance d'installation du Conseil municipal. Lors d'un entretien sollicité par l'opposition quelques jours après cette séance, en présence de M. le Maire et du premier adjoint, nous avons rappelé l'engagement pris par le Maire durant la campagne et relayé par la presse locale de « *travailler avec l'opposition* ». Nous avons échangé sur les relations et les comportements souhaitables entre majorité et opposition, les compétences professionnelles des élus minoritaires ainsi que sur les propositions formulées durant la campagne et notre souhait de contribuer à la mise en œuvre de certaines d'entre elles dans l'intérêt de l'ensemble des Charitois. Conformément à la loi, nous avons intégré plusieurs commissions municipales et veillerons à répondre présents à chaque invitation.

Nous souhaitons cependant que notre rôle d'élus minoritaires ne se limite pas à observer ou à commenter l'action municipale. Nous avons voté des premières mesures favorables aux Charitois dont le développement du projet d'un aménagement estival sur les bords de Loire même si le cahier des charges et le délai nous semblaient très ambitieux… Tellement ambitieux que ledit cahier des charges n'a pas été respecté.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons également demandé à l'équipe majoritaire la gratuité du matériel municipal au profit des associations. Une étude est en cours d'après les élus majoritaires… À suivre ! Nous souhaitons également être une force de proposition. La santé est une priorité des Charitois. Ce sujet n'a pas été traité à ce jour. Nous espérons, toutefois, que l'équipe majoritaire respectera son engagement d'apporter des solutions dans le délai d'un an suivant son élection.

Notre positionnement est clair : respecter les élections et être une opposition vigilante et constructive ! Nous sommes convaincus que certaines idées peuvent dépasser les clivages politiques lorsqu'elles répondent à des besoins réels de nos concitoyens.

Nous espérons aussi que le respect de la démocratie ne soit pas à géométrie variable. Lors du scrutin de mars dernier, vous avez voté à la fois pour vos conseillers municipaux et vos conseillers communautaires. La Ville de La Charité-sur-Loire dispose de dix sièges de conseillers communautaires dont deux reviennent à l'opposition. Lors de l'installation du conseil communautaire, G. Fontaine a été élu 8e vice-président, délégué au tourisme, un domaine qu'il a eu l'occasion de pratiquer aux côtés de Nièvre Tourisme dans le cadre de ses précédentes fonctions au CAUE de la Nièvre.

Cette élection semble toutefois avoir suscité une vive réaction de la part du Maire sur ses réseaux sociaux, celui-ci parlant de « *déni de démocratie* » et ayant quitté le conseil communautaire avant son terme. Nous espérons que cette élection ne conduira pas la majorité municipale à rompre tout lien avec le conseil communautaire. Il est de l'intérêt des Charitoises et des Charitois que notre ville puisse travailler de concert avec la Com. Com. Nous rappelons que le 5e vice-président est le 1er adjoint de la ville.

Nous espérons ainsi que dans les années à venir, l'intérêt général saura toujours primer sur les désaccords personnels ou politiques, afin que nous puissions tous contribuer, chacun dans son rôle, à améliorer le quotidien et préparer l'avenir de La Charité-sur-Loire.

G.Fontaine, S. Guillemin, F. Le Métayer et L. Bakker - Élus du groupe minoritaire

• EN BREF

La propreté : la responsabilité de chacun

La nouvelle équipe municipale a fait de la propreté de la ville une priorité. Une commune propre est une commune où chacun se sent bien, où les habitants ont plaisir à vivre et où les visiteurs ont envie de revenir.

Une vaste campagne d'information, toujours en cours, a été engagée dès le mois de mars. Des élus sont allés à la rencontre des habitants en porte-à-porte avec l'ambassadeur de l'intercommunalité, pour distribuer des flyers, expliquer les consignes de tri, rappeler les jours de collecte et informer sur les sanctions prévues en cas de dépôts sauvages ou de non-respect de la réglementation. L'objectif n'étant pas de sanctionner, mais plutôt de convaincre et de faire évoluer les comportements.

Aujourd'hui, les premiers résultats sont encourageants. Dans plusieurs secteurs de la ville, une nette amélioration de la propreté a été constatée. Ces progrès sont le fruit de l'implication des habitants qui respectent les règles et contribuent, chaque jour, à préserver leur cadre de vie.

L'action ne s'arrêtera pas là. Des opérations de sensibilisation se poursuivront, des contrôles auront lieu lorsque cela sera nécessaire ainsi que des échanges avec les riverains. La propreté est une responsabilité collective qui demande l'engagement de chacun.

Continuons ensemble à faire de notre ville un lieu accueillant, agréable et respectueux de son environnement. Chaque geste compte. Ensemble, nous pouvons être fiers de la commune et de l'image qu'elle renvoie.

• Abdo Mounir - 7e adjoint



L'équipe propreté de la Ville (de gauche à droite) : Stéphane Martin, Nathalie Bertheleau et Nicolas Masdier.



Bar #2 Plage, un air de guinguette

Faire revivre un lieu de convivialité au bord de la Loire figurait parmi les engagements de l'équipe municipale. Durant la campagne, de nombreux habitants parlaient avec nostalgie du Bar de la Plage et exprimaient leur envie de retrouver un espace simple, vivant et accessible où se retrouver aux beaux jours.
La création du Bar #2 Plage est née de cette volonté. Il a fallu imaginer un projet compatible avec les contraintes du site, obtenir les autorisations nécessaires et construire une solution respectueuse de l'environnement. Ce travail collectif a mobilisé les élus, les services municipaux et de nombreux partenaires afin de rendre possible cette ouverture, sur les rives quai Clemenceau.
L'ambition était d'offrir aux Charitois et aux visiteurs un lieu de vie, de rencontre, de partage, permettant de profiter pleinement des bords de Loire tout en valorisant le patrimoine naturel. Au-delà d'une simple buvette, le Bar #2 Plage devait devenir un espace favorisant le lien social, les initiatives locales, les animations et la vie associative.

Cette première saison confirme que l'attente était bien réelle. Habitants, familles, promeneurs et touristes se sont approprié le lieu dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
Ce projet a pu être réalisé grâce à l'association *Bar #2 Plage*, créée pour l'occasion. Son engagement, aux côtés des bénévoles, des services municipaux et de tous les partenaires, contribue à la réussite de cette première édition et ouvre de belles perspectives pour les saisons à venir.

• Juline Lebrun - 6e adjointe

Nouvel horizon pour la Cité du Mot

Armelle Pasco est cheffe de service des Éditions Multimédias à la Bibliothèque nationale de France. Elle vient d'être nommée présidente du conseil d'aministration de l'EPCC* la Cité du Mot, personnalité qualifiée désignée par l'État. Un rôle clé pour le renouveau et l'avenir de la structure à vocation culturelle et touristique.



Qu'est-ce qui vous a conduite à venir siéger au CA de la Cité du Mot et à en accepter la présidence ?
Ma désignation comme personnalité qualifiée par l'État, puis comme Présidente s'inscrit dans la continuité d'un parcours professionnel dédié à la culture. J'ai en effet eu l'opportunité de travailler à la fois sur la diffusion culturelle auprès des publics et sur la programmation d'événements culturels. En arrivant à La Charité-sur-Loire, j'ai été conquise par la dynamique à la fois patrimoniale et culturelle qui irrigue le Prieuré et la ville. Je suis par ailleurs très sensible à la question de la langue, du livre et de la lecture, au cœur du projet de la Cité du Mot.

Quelle image avez-vous de La Charité et de son avenir ?
La situation de cette ville, en bordure de fleuve et son patrimoine historique, dans lequel le Prieuré tient une place majeure, lui confèrent une identité singulière. Ces passerelles possibles entre ville, territoire naturel à l'heure du changement climatique, patrimoine et culture, me semblent fécondes pour l'avenir.

> "Le projet de la Cité du Mot est vivant et ne doit donc cesser d'évoluer..."

Comment voyez-vous évoluer la Cité du Mot ?
Le projet de la Cité du Mot est vivant et ne doit donc cesser d'évoluer et se transformer. Cela se fera sous l'impulsion d'une nouvelle Direction de l'établissement, en lien étroit avec les fondateurs de la Cité du Mot et la Ville en particulier. Les atouts ne manquent pas et une Cité du Mot a toute sa place sur le territoire régional et national, voire international, dès lors qu'elle saura développer des liens avec les habitants, avec d'autres acteurs et faire preuve de créativité pour l'avenir, y compris dans la recherche de nouvelles ressources financières. Les défis sont stimulants et les opportunités ne manquent pas pour les années qui viennent !

* Établissement Public de Coopération Culturelle

Agenda culturel

- **Fête d'Halloween**
  Samedi 31 octobre
  Parade artistique dans la ville pour petits et grands.
  La semaine précédent l'événement, **ateliers participatifs** : écriture, théâtre, création de décors et costumes.



- **Festival Grands Chemins**
  Du mardi 3 au vendredi 29 novembre
  Organisé par la Cité du Mot.
  En 2026, **les Forêts** sont la destination de *Grands Chemins*. Quelles soient proches, mythiques, uniques ou à l'échelle d'un continent, elles sont le décor de légendes et de contes immémoriaux et sont dotées d'une force qui nous dépasse et nous fascine.
- **Conférence : *La Loire au cœur de notre histoire***
  Vendredi 6 novembre
  18h - Salle des Fêtes
  Avec le service Loire de la DDT, Natura 2000, la LPO et l'archéologue référente de la Loire.
- **Inauguration des illuminations et vitrines de Noël**
  Vendredi 4 décembre - À partir de 17h30
- **Marché de Noël**
  Samedi 12 décembre - De 10h à 20h
  Dimanche 13 décembre - De 10h à 18h
  Centre-ville - Jardin des Bénédictins - Prieuré
- **Noël des Seniors**
  Dimanche 13 décembre
  14h - Salle des Fêtes
  Tombola, animations musicales, goûter.

Ville de La Charité-sur-Loire
Place du Général de Gaulle
58400 La Charité-sur-Loire
Directeur de la publication : **Gaëtan Gorce**
Suivi éditorial : **Anne Ducourtial - Renaud Scapin**
Rédaction : **service communication et élus municipaux**
Assistance à la rédaction : **Nicolas Billy**
Conception graphique : **Renaud Scapin**
Impression : **CIA Graphic** - Pougues-les-Eaux
Certifié Imprim'Vert
3 000 exemplaires sur papier PEFC
Crédit photos : **Ville de La Charité-sur-Loire** sauf mention contraire
Dépot légal en cours : octobre 2026

• PARTICIPATION CITOYENNE

Un parc dans les remparts ? Les habitants ont la parole !

Deux études sont actuellement en cours pour mettre en valeur les remparts de la ville et étendre leur accès. Une première pour la réalisation de travaux d'urgence sur les tours et les remparts, classés monument historique, afin d'assurer la sécurité du public et la pérennité des ouvrages. Cette mission a été confiée à un groupement de bureaux d'études conduit par Laure De Raeve, architecte du patrimoine.
Une seconde étude pour l'aménagement paysager du site, incluant le Parc Adam et le Champ Baratté a été confiée à un groupement de bureaux d'études conduit par Julie Colin, paysagiste-concepteur.
Pour cette seconde étude, une concertation avec le public a permis de préciser les attentes et les envies des Charitois. Julie Colin, paysagiste-concepteur, Élodie Gobin, coloriste-designer et Régis Albignac, paysagiste-concepteur, ont rencontré pendant 4 mois les usagers, les personnes entretenant les lieux et les services instructeurs.
Pour l'équipe, l'échange est indispensable afin de comprendre comment chacun pratique le lieu, le voit, le vit.
Le projet prévoit entre autres la création d'un espace de jeux sur le chemin des écoliers et collégiens. Une centaine d'enfants de l'école des Remparts, de l'école des Clairs-Bassins et du collège se sont impliqués dans des ateliers et visites du site. Ils ont évoqué le besoin d'ombre, de points d'eau, la mise en sécurité des plus jeunes, la biodiversité, et bien évidemment leur envie de jouer dans ce site remarquable. Par ailleurs, deux visites ont été réalisées avec les habitants, et un café participatif ouvert à toutes les idées a été organisé.
L'association des Remparts, les Amis de La Charité, la Cité du Mot, l'Office de Tourisme, les services techniques municipaux, la police municipale, les élus ont également été consultés.

Entretien avec Julie Colin, *paysagiste-concepteur*

Tous les avis sont-ils intéressants ?
Oui, il faut se sentir libre de s'exprimer. On veut entendre tout le monde. Notre travail de concepteur est de hiérarchiser, organiser, comparer, interpréter toutes les informations récoltées, afin d'en faire ressortir l'intérêt collectif.

Les envies seront-elles respectées ?
Elles sont prises en compte, mais la concertation n'est pas un engagement à contenter tout le monde. Grâce à notre expérience, les informations récoltées seront triées, en étudiant notamment les contraintes règlementaires (nous sommes ici dans un site patrimonial protégé), techniques (fortes pentes par exemple, qualité des sols, archéologie, etc.) et financières.

Quelles sont les premières intentions de projet ressorties de la concertation ?
Il faut faciliter les accès et les circulations pour les promeneurs, l'entretien et les travaux. Rendre le lieu plus confortable avec de l'ombre, du mobilier pour s'asseoir, etc. Rendre le site attractif avec des espaces de jeux, de repos, de contemplation, et de la signalétique.

La concertation est-elle terminée ?
La concertation ne s'arrête pas là, elle continuera tout au long du développement du projet. Nous reviendrons vers les habitants en automne pour présenter l'esquisse du projet après échanges avec les élus, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, l'Architecte des Bâtiments de France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Service Régional de l'Archéologie.

L'agenda citoyen

La Maison des Citoyens joue les prolongations

Alors que sa fermeture était prévue le 22 octobre prochain, la Maison des Citoyens, 56 Ter rue Camille Barrère, restera ouverte jusqu'au 22 décembre 2026.

Visite de quartiers, retenez la date

- **23 octobre** : quartier Halle aux Grains - Hôtelleries (N° 13)
  À l'issue de la visite du quartier, débat avec vos élus sur l'avenir de la Salle des Fêtes.
  Salle des Fêtes - 19h00

Retrouvez le plan de votre quartier sur le site de la mairie

Des questions ? Des observations ? Contacter :

Coraline Berrard
chargée de mission urbanisme et environnement
centrebourg@lacharitesurloire.fr
03 86 70 16 12 ou rendez-vous à la Maison des Citoyens

PEFC
10-32-3010